



Fédération Nationale des Chasseurs



Office National
de la Chasse
et de la Faune Sauvage

SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2011 - 2012

Prélèvements des anatidés et rallidés

Laetitia ANSTETT *, Vincent SCHRICKE **,

Mathieu SARASA*, Mathieu BOOS***, François AUROY *,

Jean-Pierre ARNAUDUC *

21/08/2013

*Fédération Nationale des Chasseurs – 13, rue du Général Leclerc – 92136 Issy les Moulineaux Cedex

**Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage – 39, Bd Albert Einstein, CS 42355, – 44323 Nantes Cedex 3

*** Naturaconst@ - 14, rue principale – 67270 WILSHAUSEN



SYNTHESE NATIONALE DES PRELEVEMENTS A LA CHASSE DE NUIT AU GIBIER D'EAU

Saison 2011 - 2012

Conformément à l'arrêté du 22 juin 2005 modifiant celui du 21 janvier 2004, la Fédération Nationale des Chasseurs et l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage publient chaque année un bilan des prélèvements réalisés par la chasse de nuit en France.

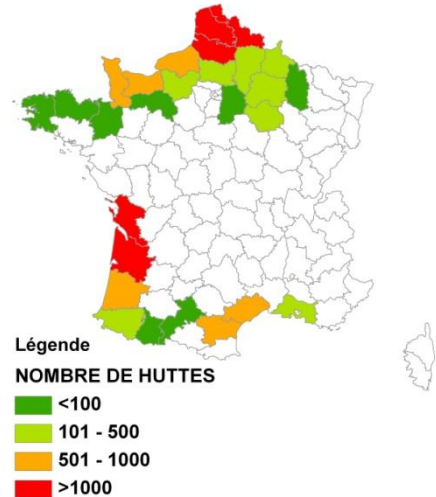
Ce rapport présente les prélèvements nationaux réalisés à partir des installations immatriculées pour la chasse de nuit, pour la saison 2011-2012. Une analyse plus approfondie des données est envisagée à moyen terme et fera l'objet d'une publication ultérieure, comme nous l'avons fait pour les données des saisons précédentes (Schricke & al., 2007 ; Hargues & al., 2009).

Cette saison a été marquée par un hiver relativement doux, avec à la mi-janvier 2012 une baisse relative des températures durant 8 jours, sans gel prolongé, et n'ayant donc pas entraîné la suspension de la chasse des anatidés.

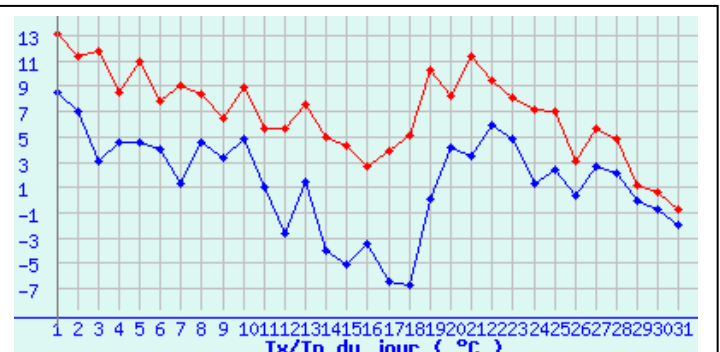
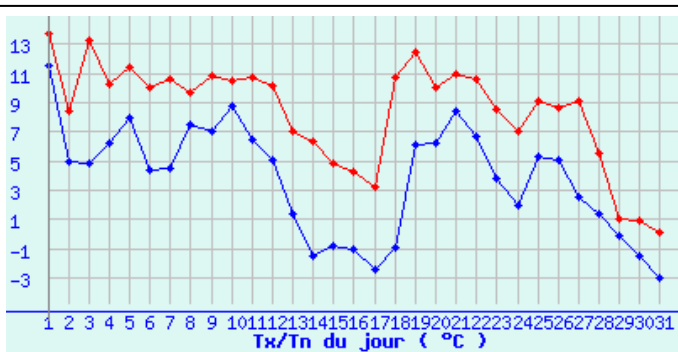
Egalement, il est à noter que les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau pour la saison 2011-2012 sur le territoire métropolitain s'étalaient du 1^{er} samedi d'août 2011 (le 04 août 2011) sur le Domaine Public Maritime (DPM) au 31 janvier 2012 sauf pour la chasse des canards marins qui fermait, conformément à la réglementation en vigueur à cette époque au 10 février 2012 (cf. annexes).

Concernant les oies, les tirs effectués entre le 1^{er} et le 10 février 2012 ont été réalisés à titre scientifique au titre de l'arrêté ministériel et n'apparaissent donc pas dans cette synthèse nationale.

Répartition des installations de chasse de nuit en France (n = 15 123)



Exemple janvier 2012 sur Abbeville(gauche) - Strasbourg (droite)



RESULTATS

Participation des Fédérations Départementales des Chasseurs

Comme la saison précédente, les 27 fédérations ont transmis leurs données concernant les prélèvements d'anatidés et des rallidés à la chasse de nuit. Les données de quatre fédérations ne sont pas stockées dans la base de données nationale mais transmises au format Excel (fdc 02, 11, 33, 35). Un travail d'intégration de ces données a été initié en 2011 et n'est pas achevé à ce jour. Cette structuration des données au sein de la base nationale sécurise le traitement de celles-ci et est nécessaire pour permettre la réalisation de la synthèse pluriannuelle des données « chasse de nuit » dans de bonnes conditions. Au cours de la saison 2011-2012, 8678 carnets ont été retournés et analysés. Le taux de retour des carnets est d'environ 57 %, légèrement supérieur à celui de la saison précédente (52 %). Evaluer les raisons de non-retours nécessite une étude post hoc approfondie avec l'appui des FDC. Celle-ci a déjà été envisagée et initiée pour deux départements et la principale raison est en faveur d'un nombre important de huttes « non chassées » ou avec des prélèvements nuls. Ce travail d'investigation doit être poursuivi et étendu.

	Total
Nombre total de huttes déclarées :	15123
Nombre de carnet retournés:	8678
Nombre de huttes non chassées:	2694
Nombre de huttes chassées (avec ou sans prélèvement) :	5984
Nombre de huttes avec prélèvement	5862

Tableau 1 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le Domaine Public Maritime (DPM) (n = 54318)

DPM	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	%
Sarcelle d'hiver	2064	3233	4139	9304	2549	4734	(-)	26023	47,9%
Canard Siffleur	72	650	2437	3145	2154	2111	(-)	10569	19,5%
Canard Colvert	1997	808	604	1047	422	371	(-)	5249	9,7%
Canard Souchet	916	920	767	1135	382	396	(-)	4516	8,3%
Canard Pilet	26	220	589	848	494	775	(-)	2952	5,4%
Canard Chipecau	103	155	250	1095	247	295	(-)	2145	3,9%
Foulque macroule	125	236	228	163	71	55	(-)	878	1,6%
Oie cendrée	1	6	70	466	159	134	(-)	836	1,5%
Fuligule Milouin	60	49	72	148	57	43	(-)	429	0,8%
Sarcelle d'été	159	99	39	43	11	11	(-)	362	0,7%
Fuligule Morillon	12	28	26	84	20	26	(-)	196	0,4%
Oie Rieuse	1	0	8	62	9	11	(-)	91	0,2%
Oie des Moissons	2	3	1	26	8	3	(-)	43	0,1%
Nette Rousse	2	3	2	18	2	2	(-)	29	0,1%
Total	5540	6410	9232	17584	6585	8967		54318	100,0%
%	10,2%	11,8%	17,0%	32,4%	12,1%	16,5%		100,0%	

(-) : chasse de cette espèce fermée avant le 1^{er} février 2012

Il est important de signaler que pour la saison 2011-2012, les dates de fermeture de la chasse ont à nouveau différé de la saison précédente (la chasse des oies a fermé au 31 janvier suite à l'arrêt rendu par le Conseil d'Etat).

Pour les sarcelles d'été, hivernant majoritairement en Afrique, il est surprenant que les prélèvements soient aussi élevés de novembre à janvier. Plusieurs hypothèses sont envisagées :

1. Une erreur d'inscription de la part des chasseurs sur le carnet (les deux lignes sarcelle d'été et d'hiver sont l'une en-dessous de l'autre) ; voire une erreur de transcription lors de la saisie informatique des carnets.
2. Une erreur de reconnaissance des espèces. Pour certains chasseurs non spécialistes, la détermination des deux espèces de sarcelle n'est pas aisée lorsqu'elles sont encore en plumage d'éclipse.

Afin de tenter d'y remédier, les prélèvements de Sarcelle d'été ont été étudiés et le carnet de prélèvement modifié (dans l'édition 2013-2014 et 2014-2015 du carnet de hutte, la Sarcelle d'été a été placée tout en bas de la page pour limiter le risque d'erreur lors de la notation sur le carnet).

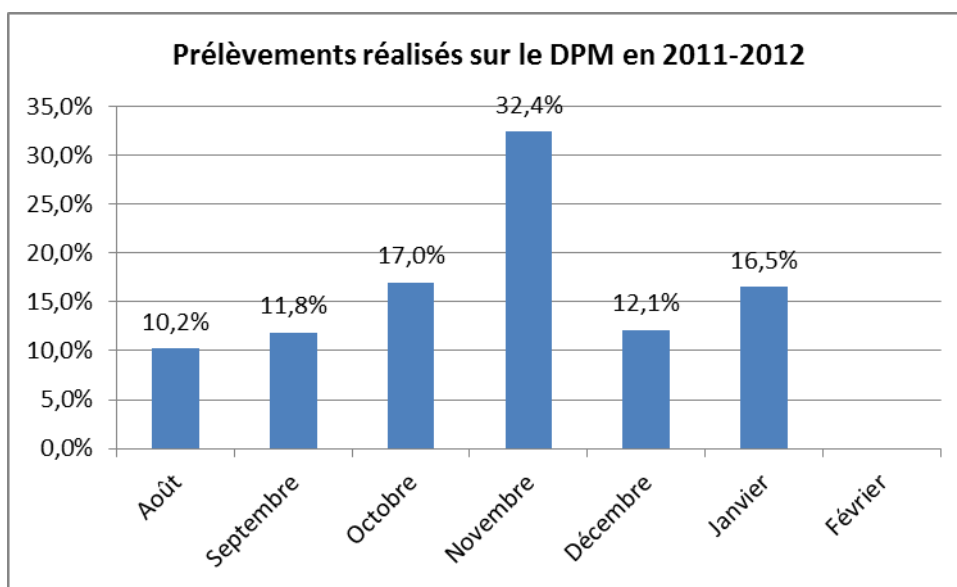


Figure 1 : Distribution des prélèvements sur le Domaine Public Maritime (n = 54318)

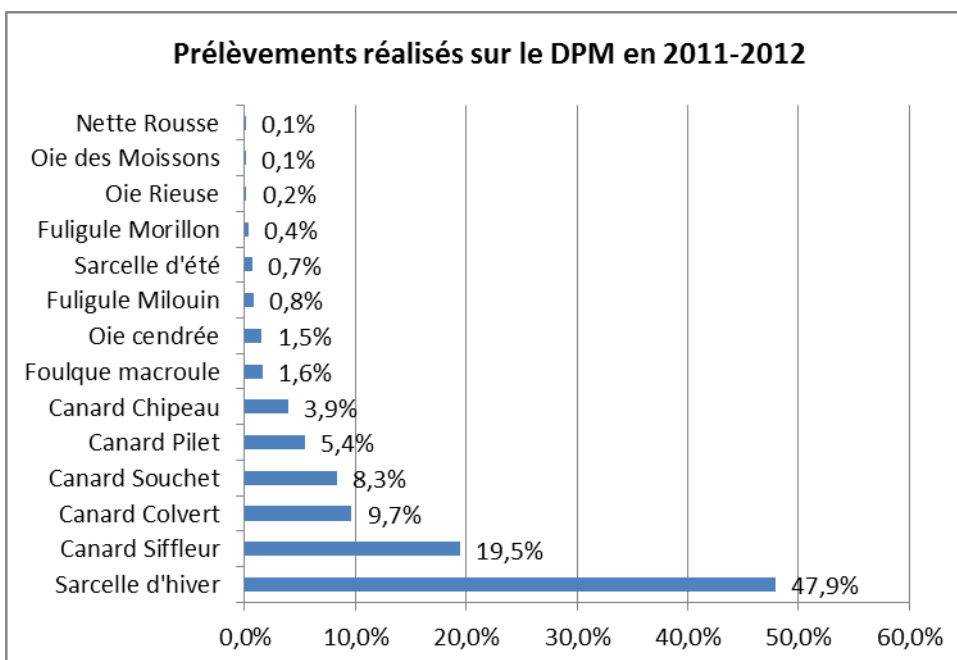


Figure 2 : Proportion des différentes espèces prélevées sur le DPM (n = 54318)

Tableau 2 : Prélèvements mensuels et par espèce réalisés sur le reste du territoire (DT et DPF)

DT et DPF	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Total	%
Sarcelle d'hiver	4075	9955	11895	31289	12503	18156	(-)	87873	36,6%
Canard Colvert	24010	12423	8427	11810	7491	5871	(-)	70032	29,2%
Canard Siffleur	144	1175	4583	8275	6013	6156	(-)	26346	11,0%
Canard Souchet	1947	3393	3005	4482	2729	2537	(-)	18093	7,5%
Canard Chipeau	69	542	1247	4785	1881	2192	(-)	10716	4,5%
Canard Pilet	115	441	1069	1844	1288	2481	(-)	7238	3,0%
Foulque macroule	102	1119	1324	1130	772	1235	(-)	5682	2,4%
Oie cendrée	30	75	345	2149	953	516	(-)	4068	1,7%
Fuligule Milouin	45	285	618	1346	712	675	(-)	3681	1,5%
Fuligule Morillon	3	238	382	924	438	417	(-)	2402	1,0%
Sarcelle d'été	579	501	373	342	157	134	(-)	2086	0,9%
Oie Rieuse	12	11	144	655	150	344	(-)	1316	0,5%
Oie des Moissons	10	9	21	262	34	53	(-)	389	0,2%
Nette Rousse	1	10	20	36	20	17	(-)	104	0,0%
Total	31142	30177	33453	69329	35141	40784		240026	100%
%	13,0%	12,6%	13,9%	28,9%	14,6%	17,0%		100,0%	

(-) : chasse de cette espèce fermée avant le 1^{er} février 2012

De même que pour les prélèvements sur le domaine public maritime, on constate des prélèvements surprenants de sarcelle d'été en novembre, décembre et janvier.

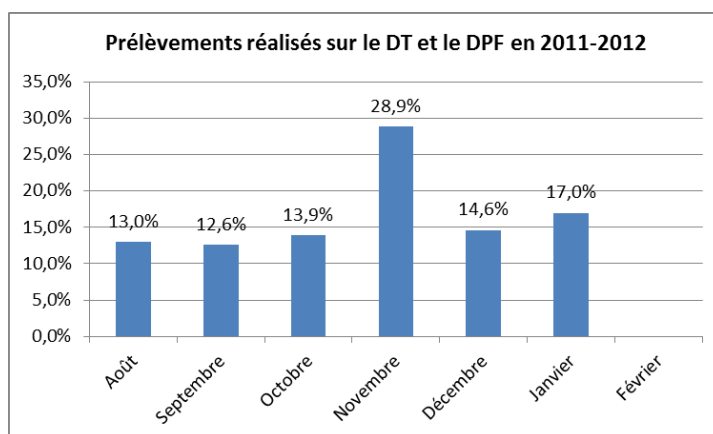


Figure 3 : Distribution des prélèvements sur le reste du territoire (n = 240026)

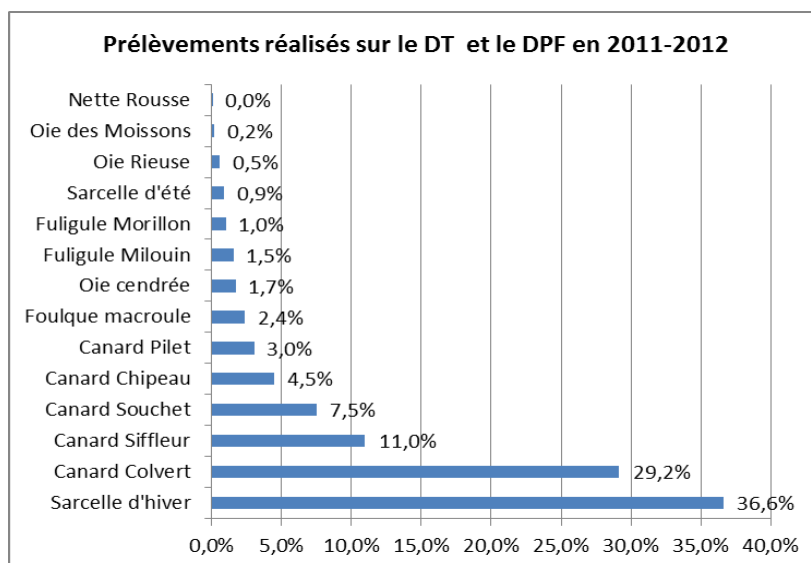


Figure 4 : Proportion (%) des différentes espèces prélevées sur le reste du territoire (n = 240026)

DISCUSSION ET CONCLUSION

Pour la saison 2011-2012, la base de données comptabilise **294 344** prélèvements dans l'ensemble des départements concernés par la chasse de nuit. Ce résultat est inférieur de près de **30 %** à celui de la saison 2010-2011 (n= 415 715). Bien que le nombre de carnets de hutte retournés soit supérieur à celui de 2010-2012, cette diminution des prélèvements enregistrés peut s'expliquer par :

- un nombre de carnets affichant au moins un prélèvement légèrement inférieur à celui de la saison précédente (2010-2011 : 6030 ; 2011-2012 : 5862),
- un prélèvement moyen de **50 oiseaux** par installation immatriculée ayant enregistré au moins un prélèvement au cours de la saison inférieur à celui de 2010-2011 (**69 oiseaux** par hutte ayant prélevé au moins un individu au cours de cette saison précédente).
- des conditions météorologiques plus clémentes pendant une grande partie de l'hiver sur le nord de l'Europe, contrairement à celles observées pendant la saison précédente.

Le canard colvert et la sarcelle d'hiver restent les espèces les plus prélevées par ce mode de chasse tout domaine confondu avec toutefois pour cette saison à nouveau une présence notable du canard siffleur dans les tableaux réalisés sur le DPM. Ces espèces avec le canard souchet représentent plus de 84% du tableau de chasse de nuit.

Un travail statistique complet afin d'évaluer le prélèvement total réalisé par la chasse de nuit sur les espèces de canards, oies et foulques est toujours en cours. Des modèles d'extrapolation ont été élaborés et sont en cours de validation pour tenir compte des carnets non retournés (BOOS, com. pers.). A cette fin, il est nécessaire de poursuivre l'enquête sur des départements supplémentaires afin d'identifier les motifs de non-retour des carnets (hutttes non chassées, n'existant plus, changement d'adresse du propriétaire, etc.).

Par ailleurs, il convient de souligner toujours à nouveau, l'important travail réalisé par les FDC mettant fidèlement en œuvre la collecte de ces données année après année et qui vont s'avérer d'un intérêt certain pour la gestion des espèces gibier d'eau. L'harmonisation des systèmes de saisie montre ici tout son intérêt.

Contact des auteurs :

lanstett@chasseurdefrance.com, fauroy@chasse59.net
vincent.schricke@oncfs.gouv.fr

Références bibliographiques

- Schricke, V., Hargues, R. & Auroy, F. (2007). Carnets de prélèvement pour la chasse de nuit. Résultats pour la saison 2004/05. ONCFS Rapport scientifique 2006 : 42-47.
- Hargues, R., Schricke, V., Auroy, F. & Arnauduc, J.P. (2009). Annual hunting bag monitoring: the case of night shooting in France. Poster, *Second Pan-European Duck Symposium, Arles, Mars 2009*.

ANNEXE 1 – Dates d'ouverture et de fermeture de la chasse des ANATIDES et RALLIDES et ANSERIDES pour la saison 2011/2012

SAISON 2011/2012	ESPECE	OUVERTURE			FERMETURE
		DPM façade atlantique & territoires associés	AUTRE (cf. L426-6 du CE)	CAS GENERAL	
Canard de surface	Canard colvert	06/08/2011	21/08/2011 (15/08/2011 ¹)	générale	31/01/2012
	Canard chipeau	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
	Canard pilet	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
	Canard siffleur	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
	Canard souchet	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
	Sarcelle d'été	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
	Sarcelle d'hiver	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
Canard plongeur	Eider à duvet	-	-	-	-
	Fuligule milouin	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
	Fuligule milouinan	06/08/2011	21/08/2011	générale	10/02/2012
	Fuligule morillon	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
	Garrot à œil d'or	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012
	Harelde de Miquelon	06/08/2011	21/08/2011	générale	10/02/2012
	Macreuse noire	06/08/2011	21/08/2011	générale	10/02/2012
	Macreuse brune	06/08/2011	21/08/2011	générale	10/02/2012
	Nette rousse	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
Rallidés	Foulque macroule	06/08/2011	15/09/2011 (15/08/2011 ¹)	15/09/2011	31/01/2012
	Poule d'eau	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
	Râle d'eau	06/08/2011	15/09/2011	15/09/2011	31/01/2012
Oies	Oie cendrée	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012 ²
	Oie rieuse	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012 ²
	Oie des moissons	06/08/2011	21/08/2011	générale	31/01/2012 ²

¹ Pour 2011, Arrêté ministériel du 5 août 2011 remplaçant les dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 24 mars 2006 concernant l'Hérault. La chasse au canard colvert est ouverte le 15 août 2011 à 6 heures sur :

- le DPM amodié aux associations de chasse maritime (ACM) suivantes : lot 1 : ACM d'Agde à Vendres ; lot 2 : ACM du bassin de Thau ; lot 3 : ACM de Frontignan ; lot 4 : ACM de Villeneuve les Maguelone ; lot 5 : ACM de l'Etang d'Or et les marais attenants à ces lots ;
- les étangs et marais non asséchés, salés ou saumâtres suivants : étangs palavasiens Vic, Méjean et Grec.

² Des prélèvements d'oies entre le 1^{er} et le 10 février 2012 aux fins d'études scientifiques sur l'origine et les déplacements migratoires des populations des diverses espèces d'oies ont été autorisés dans les départements suivants : 59, 62, 80, 02, 60, 76, 14, 50, 35, 17, 33, 40, 64. Maximum de 15 oies par département soit 195 au total. Ces prélèvements ont fait l'objet d'une synthèse transmise par l'ONCFS et font état de 57 oies cendrées et 4 oies rieuses prélevées.